

ARTICLE CANDÉ MAG

Accompagner et aider la rénovation de son logement

Afin de poursuivre l'amélioration de l'habitat, Anjou Bleu Communauté accompagne les particuliers sur tout le territoire de la communauté de communes dans leurs travaux avec une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat), lancée depuis le 1^{er} septembre pour une durée de 5 ans, soit jusqu'en 2028.

Ce dispositif permet aux propriétaires de bénéficier d'aides financières de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), du département de Maine-et-Loire et des communes.

Ces aides financières sont accordées aux propriétaires occupants, bailleurs et copropriétaires privés souhaitant réaliser des travaux d'amélioration sous conditions d'éligibilité.

Les travaux financés concernent :

- La rénovation globale ;
- L'amélioration thermique ;
- L'adaptation au handicap et/ou au vieillissement ;
- La façade.

Les propriétaires bénéficient également d'un accompagnement gratuit

La communauté de communes Anjou Bleu Communauté a confié l'accompagnement des propriétaires au groupement formé par Alter Public et Soliha.

Cet accompagnement est gratuit, tout au long du projet sur les plans techniques, administratifs et financiers.

Les étapes de l'accompagnement

1. Visite du logement
2. Réalisation d'une étude, définition d'un programme de travaux et des subventions mobilisables
3. Sélection des artisans et réalisation des devis
4. Montage et dépôt des dossiers de demande de subventions
5. Lancement des travaux et suivi du chantier
6. Montage du dossier de demande de paiement des subventions à la fin des travaux

Les propriétaires choisissent les artisans avec lesquels ils souhaitent travailler. Il est important de ne pas signer les devis ou d'engager les travaux avant d'avoir contacté Alter.

Il s'agit de proposer une aide à la décision neutre et gratuite auprès des ménages qui seraient hésitants dans le choix des travaux à engager.

Les personnes à contacter et les permanences

Caroline MENEUVRIER, Responsable d'opération habitat chez ALTER, est votre interlocutrice privilégiée sur ce dispositif. N'hésitez pas à la contacter pour avoir des renseignements :

- Par téléphone : 02 41 92 20 20
- Par mail : opah@anjoubleucommunaute.fr

Des permanences sont organisées :

- Candé, le 1^{er} mercredi de chaque mois, 4 rue de l'Hôtel de Ville de 9h à 12h.
- Pouancé, le 2^{ème} mercredi de chaque mois, 38 rue du Maréchal Foch, de 9h à 12h30.
- Segré, du lundi au vendredi de 9h à 18h, dans les locaux d'ALTER 1 esplanade de la gare (2nd étage).

----- *Supplément si place disponible*

Depuis le lancement, Alter a :

- Renseigné 286 personnes
- Visité 60 logements
- Déposé 13 dossiers

Au total, ce sont 404 590€ de travaux qui ont déjà été engagés, pour un financement à hauteur de 240 035€ d'aides publiques accordées, soit un financement moyen à hauteur de 60% du coût de travaux total.

Un exemple de plan de financement :

M. X souhaite réaliser des travaux dans son logement qui n'est pas confortable l'hiver et pour lequel il a des factures de chauffage importantes.

Son logement est classé en étiquette énergétique G initialement.

Travaux préconisés :

- Isolation du plancher des combles perdus
- Isolation partielle des murs par l'intérieur
- Isolation partielle des murs par l'extérieur
- Changement des menuiseries en double ou triple vitrage
- Changement du ballon d'eau chaude
- Installation d'une pompe à chaleur air/eau

Montant total de travaux TTC : 56 049€

Montant total des subventions : 39 250€

- 24 250€ de l'ANAH
- 2 000€ de l'EPCI
- 9 000€ du département
- 4 000€ de la Région

Le projet de M. X est donc financé à 70% par des aides publiques.

Après réalisation de tous ces travaux, le logement sera classé en étiquette énergétique C, soit un gain énergétique de 72%.